

## 1. Connexion au téléservice

- Connexion à Scolarité Services avec un compte ATEN ou EduConnect (pour les établissements expérimentateurs).

### SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un compte ATEN responsable, qui permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut effectuer les saisies.

La connexion avec un compte ATEN élève permet uniquement la consultation des saisies.

- Après la connexion, choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran.

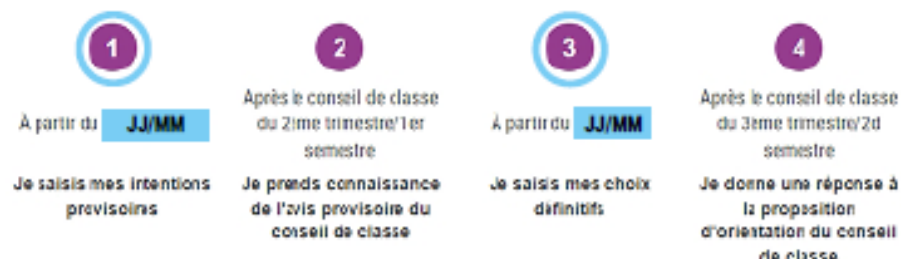
### SCOLARITÉ SERVICES

- Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte, le calendrier ci-dessous est affiché. Les dates 1 et 3 correspondent aux dates du calendrier académique de début des saisies par les établissements dans Siècle Orientation (paramétrage effectué dans Siècle Orientation au niveau académique et transféré dans le téléservice).

### ORIENTATION

La campagne d'orientation n'est pas ouverte.

Le calendrier est le suivant :



## 2. Saisie des Intentions provisoires

Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- Il doit saisir au moins 1 intention ;
- Il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2<sup>de</sup> générale et technologique-2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP ;
- Le rang détermine l'ordre de préférence ;
- Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (reclassement et/ou suppression).

*Vous devez corriger le formulaire avant de valider vos choix.*

## VOIE PROFESSIONNELLE

Si les parents cochent 2<sup>de</sup> PRO ou 1<sup>re</sup> année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé

- ils peuvent préciser le métier ou la formation qui intéresse leur enfant : il s'agit d'un champ libre dans lequel les parents peuvent noter ce qu'ils souhaitent ; il n'est ainsi pas nécessaire qu'ils connaissent parfaitement l'intitulé de la spécialité professionnelle ou de la famille de métiers ;

- cela permet à l'établissement d'avoir une indication pour travailler le projet d'orientation de l'élève.

### Aide contextuelle :

- À côté de la phrase *Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant*, l'info-bulle indique *Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3<sup>e</sup> » distribué par votre établissement.*

- Des info-bulles donnent aussi des précisions sur les statuts :

**Sous statut scolaire :** *Votre enfant reste élève ; Il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; Il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.*

**Sous statut d'apprenti :** *Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié, avec un contrat de travail. Il devra rechercher un employeur pour signer un contrat ; il pour être accompagné dans cette démarche par le CFA (centre de formation d'apprentis). Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise.*

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

**ORIENTATION**

EVALUATION

OUI LUCE AUBREAU

CONTACT

SE DÉCONNECTER

### ORIENTATION

1 Intentions professionnelles 2 Choisir d'apprenti 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STMG

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation

Sans statut scolaire

Sans statut d'apprenti

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Les parents ont la possibilité de cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti.

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

**ORIENTATION**

EVALUATION

OUI LUCE AUBREAU

CONTACT

SE DÉCONNECTER

### ORIENTATION

1 Intentions professionnelles 2 Choisir d'apprenti 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STMG

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation

Sans statut scolaire

Sans statut d'apprenti

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

### 3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

ORIENTATION

1 intentions provisoires

2 CHOIX DÉFINITIFS

3 LEÇONS

Deuxième trimestre de premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / intention(s) demandée(s).

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Mécatronique

Intention 3 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Boulangerie

Vos intentions ont bien été saisies. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, et une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Siècle Services. Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture de service.

Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (à la date arrêtée par le chef d'établissement, en fonction du calendrier académique et des dates des conseils de classe).

MODIFIER

- Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.
- Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

Un e-mail récapitulatif est envoyé au parent ayant effectué la saisie, lorsque celui-ci se déconnecte de sa session :

Bonjour,

Suite à la demande que vous avez effectuée en ligne le 07/12/19 à 12:38:03, nous vous confirmons par cet email que vos intentions provisoires ont bien été enregistrées.

Envoyé le récapitulatif

- Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Mécatronique

Sous statut d'apprenti

- Intention 3 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Boulangerie

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation.



Si le parent ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées, il ne recevra pas d'e-mail récapitulatif et il n'y aura pas de synchronisation avec Siècle Orientation.

L'établissement peut visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions provisoires.

### 4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

#### POUR RAPPEL

Le téléservice est fermé avant le début des conseils de classe (pour avoir des données stabilisées pour les conseils) et réouvert après la saisie des avis provisoires du conseil dans Siècle Orientation. Les fermetures et réouvertures du téléservice sont gérées par l'établissement.

ORIENTATION

1 intentions provisoires

2 CHOIX DÉFINITIFS

3 LEÇONS

Deuxième trimestre de premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis est consultable en fonction des dates arrêtées par le chef d'établissement, en fonction du calendrier académique et des dates des conseils de classe.

Les parents peuvent consulter l'avis provisoire du conseil de classe pour chaque intention.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Avis défavorable

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation proposé par le conseil de classe : Mécatronique

Avis réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP

Métier ou formation proposé par le conseil de classe : Mécatronique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Le parent ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis, en cochant la case puis en validant sa saisie.

Si vous n'avez pas connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe, si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

S'il quitte la page sans accuser réception de l'avis, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :



Lors de la phase définitive, le parent ne pourra pas saisir des choix définitifs, sans avoir d'abord accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire.

- MON COMPTE
- ACCUEIL
- VIE SCOLAIRE
- NOTES
- ORIENTATION**
- EVALUATION
- CLASSE ABBAQ
- CONTACT
- SE DÉCONNECTER

### ORIENTATION

1 Intention provisoire 2 Choix définitifs 3 Décision

Dernière trimestre au premier semestre - AVEC PRONOSIS(S) D'ORIENTATION.

Vous pouvez accuser réception en cliquant le case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :  
Cet avis se constitue en aucun cas une décision d'orientation, il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3e trimestre / 2e semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR Avis défavorable

Intention 2 : 2de professionnelle AVIS RÉSERVÉ

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP  
Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Les compétences acquises ainsi que l'attitude face au travail ne permettent pas d'obtenir résultats en accord. Il est recommandé de préparer l'accès en CAP, et d'envisager ensuite une poursuite d'études.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 17/11.

Un message s'affiche une fois que le parent a accusé réception de l'avis du conseil de classe

- MON COMPTE
- ACCUEIL
- VIE SCOLAIRE
- NOTES
- ORIENTATION**
- EVALUATION
- CLASSE ABBAQ
- CONTACT
- SE DÉCONNECTER

### ORIENTATION

1 Intention provisoire 2 Choix définitifs 3 Décision

Dernière trimestre au premier semestre - AVEC PRONOSIS(S) D'ORIENTATION.

Vous pouvez accuser réception en cliquant le case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :  
Cet avis se constitue en aucun cas une décision d'orientation, il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3e trimestre / 2e semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR Avis défavorable

Intention 2 : 2de professionnelle AVIS RÉSERVÉ

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP  
Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Les compétences acquises ainsi que l'attitude face au travail ne permettent pas d'obtenir résultats en accord. Il est recommandé de préparer l'accès en CAP, et d'envisager ensuite une poursuite d'études.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.  
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement. VALIDER

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'école.

Seul le parent ayant fait la saisie peut accuser réception de l'avis provisoire du conseil de classe

## 5. Deuxième responsable légal

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut saisir les intentions provisoires.

Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.

Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent lorsqu'il se connecte avec son propre compte.

The screenshot shows a web interface with a purple sidebar on the left containing menu items: MON COMPTE (with a gear icon), ACCUEIL, VIE SCOLAIRE, NOTES, ORIENTATION (highlighted), EVALUATION, and OUTILS AIDE (with a CONTACT button). The main content area is titled 'ORIENTATION' and features a progress bar with three steps: 1. Intentions provisoires (active), 2. Choix définitifs, and 3. Décision. Below the progress bar, it states 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LEGAUX / Intention(s) d'orientation.' and 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. Three intention cards are listed: 'Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR', 'Intention 2 : 2de professionnelle' (with 'Métier ou formation : Pelisserie'), and 'Intention 3 : 1re année de CAP' (with 'Métier ou formation : Boulangerie'). A 'MODIFIER' button is visible at the bottom right of the card area. A red warning message is displayed at the bottom: 'La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.' A blue explanatory box at the very bottom states: 'Si le parent qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du parent qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux parents, ils sont invités à prendre l'attache du chef d'établissement.'